

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2930

4 décembre 2012

SOMMAIRE

4IP Real Estate Securities Fund	140627	Rifkolux GmbH	140616
Airkaan International S.à r.l.	140640	Road One Management S.A.	140617
Allianz Finance VII Luxembourg S.A. ...	140638	Romane Productions	140605
bo à solutions/associates S.A.	140636	Rosmery Nails Beauty & Cosmetics S.à r.l.	140600
Classic Car Letzebuerg	140631	Rovabo	140619
La Chanterelle Lux S.à r.l.	140634	S.C.I. Le Vesinet-Berteaux	140619
PETROLEUM (Luxembourg) S.A.	140594	SGAM Private Value S.C.A., SICAR B ..	140634
Pfizer Asiapac Holdings Sàrl	140596	SGAM Private Value S.C.A., SICAR B ..	140636
Phyt-Inov S.à r.l.	140596	S.G.C-Trade S. à r.l.	140619
PIAM Fund	140597	SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.	140637
Pinion S.A.	140594	SICMIVALV S.A.	140637
Platinum Asset Management S.A.	140597	Sime Darby Investments (Europe) S.à r.l.	140622
POFI Engineering S.A.	140597	Société Imco Invest S.A.	140627
PPG Luxembourg Holdings S.à r.l.	140597	SOUNDabout S.à r.l.	140604
Primesole S.A.	140599	Southfield S.à r.l.	140627
Primus Holding S.à r.l.	140598	Sun Talent Holding S.A.	140630
Prinus Invest S.A.	140599	S.W.F. International Holding S.A.	140622
Privin S.A.	140599	Tael S.à r.l.	140606
Pro-Expansia S.A.	140600	Timbercreek Real Estate Fund	140627
Prospector S.A.	140600	Tosca Instruments S.à r.l.	140616
Psoriaid S.A.	140603	Valentine Finance S.à r.l.	140609
Pylaan European S.A.	140602	Vario Plus SICAV-SIF	140618
Q.A.T. Investments S.A.	140603	Vinilux S.à r.l.	140640
Quatre Feuilles Holding S.A.	140604	Visylia Investments	140630
Quatre Feuilles Holding S.A.	140603	VPC Luxembourg	140619
RBS PPP Investments S.C.A. SICAR	140605	Wolf Invest S.A.	140622
Revevol S.à r.l.	140606		
Reybier Développement S.A.	140608		
RIADCO S.A., société de gestion de patri- moine familial	140609		
RIADCO S.A., société de gestion de patri- moine familial	140609		

PETROLEUM (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 21, rue de Marbourg.
R.C.S. Luxembourg B 81.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012145280/10.

(120191322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Pinion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 159.546.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of October.

Before the undersigned Maître Gerard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Pinion S.A., incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 159.546, incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch actin in replacement of Me Gérard Lecuit, prenamed, dated 25 February 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations of 16 June 2011 no. 1301 (the "Company").

The meeting is opened with Me Ludovic Samonini, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Ms Sabrina Hajek, jurist, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Me Ludovic Samonini, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. – That the agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda

1. Dissolution of the Company in compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;
2. Appointment of the liquidator of the Company and determination of its powers; and
3. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxy of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed.

The power of attorney of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the whole of the corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring to have had due notice and fully aware of the agenda prior to the meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing 100% of the corporate capital is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After having duly considered the various items of the agenda, the shareholders took the following resolutions:

First Resolution

In compliance with Articles 141 to 151 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the shareholders decide to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second Resolution

As a consequence of the above resolution and in accordance with Article 22 of the articles of association of the Company, the shareholders decide to appoint as liquidator Mr Hermanus Steyn, executive chairman of group of companies, born in South Africa on 6 October 1960, residing at Pointers Rhodes Drive, Constantia Cape Town, South Africa (the "Liquidator").

The shareholders resolve that in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law. He may perform all acts provided for by Article 145 of the Law without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages from automatic registration. He may renounce all real rights, preferential rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations and for a set period, delegate to one or more proxies a specific part of his powers of time.

The Liquidator will discharge all liabilities, to the extent they are known to him. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator to the shareholders.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred euros (1,100.-Eur).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons known to the notary by their name, first names, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-septième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Pinion S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.546, constituée suivant acte de Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch agissant en remplacement de Me Gérard Lecuit, précité, en date du 25 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 16 juin 2011, numéro 1301 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Me Ludovic Samonini, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Madame Sabrina Hajek, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Me Ludovic Samonini, précité.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. – Que l'assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société en conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

2. Nomination du liquidateur de la Société et détermination de ses pouvoirs; et

3. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées «ne varietur» par les parties comparantes, seront également jointes au présent acte.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant 100% du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après avoir dûment pris connaissance des différents points figurant à l'ordre du jour, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux Articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), les actionnaires décident de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède et conformément à l'Article 22 des statuts de la Société, les actionnaires décident de nommer comme liquidateur Monsieur Hermanus Steyn, président exécutif de groupes de sociétés, né en Afrique du Sud le 6 octobre 1960, résidant à Pointers Rhodes Drive, Constantia Cape Town, Afrique du Sud (le «Liquidateur»).

Les actionnaires décident que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur aurait les pouvoirs les plus étendus prévus par les Articles 144 à 148bis de la Loi. Il peut accomplir tous les actes prévus à l'Article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office. Il peut renoncer à tous droits réels, droits préférentiels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées et pour une durée définie, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur paiera toutes les dettes dans la mesure où il en a connaissance. L'actif net de la Société, après paiement des dettes, sera distribué en nature et en numéraire par le Liquidateur aux actionnaires.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes ont été évalués à environ mille cent euros (1.100.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: L. Samonini, S. Hajek, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 octobre 2012. Relation: LAC/2012/49417. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145263/127.

(120191289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Pfizer Asiapac Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.850.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales en date du 23 août 2012, que la société Pfizer Luxembourg S.à r.l. transfère les 20 000 parts détenues dans la Société comme suit;

19152 parts sociales à COC I Corporation, une corporation, enregistrée au Registre du Delaware sous le numéro 0418107, ayant son siège social 1209, Orange Street, Wilmington DE 19801, Etats Unis D'Amérique; et

848 parts sociales à Whitehall International Inc., une société, enregistrée au Registre des, Etats Unis D'Amérique sous le numéro 197366, ayant son siège social 111, Eighth Avenue, 10011 New York, Etats Unis D'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 novembre 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012145281/17.

(120190841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Phyt-Inov S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 169.292.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145282/10.

(120190718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

PIAM Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 1A, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 135.897.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration avec effet au 15 juin 2012

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de M. Philippe CUELENAERE en tant qu'Administrateur de la SICAV-SIF avec effet au 15 juin 2012.

Le Conseil d'Administration décide de nommer M. Christian BERTRAND, résidant professionnellement au 1A, rue Pierre d'Aspelt, B.P. 879, L-1142 LUXEMBOURG en tant qu'Administrateur-Président jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145283/15.

(120191047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Platinum Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8079 Bertrange, 85, rue de Leudelange.
R.C.S. Luxembourg B 67.688.

Les comptes annuels du 01/01/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012145284/10.

(120190865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

POFI Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4394 Pontpierre, 26, rue de l'Ecole.
R.C.S. Luxembourg B 118.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012145285/9.

(120191308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

PPG Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.234.875,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 97.150.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé en date du 2 novembre 2012 de:

- révoquer M. Scott D. Beamer en tant que gérant A de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2012;
- accepter la démission de M. Rob Jongbloed en tant que gérant A de la Société effective depuis le 5 juillet 2012;
- nommer M. Alexandre Clar, né le 13 juin 1962 à Agen, France, ayant son adresse professionnelle au 14 Amsterdamweg, 1420AA Uithoorn, Pays-Bas, en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

Il résulte de ces résolutions que le conseil de gérance est dès lors constitué comme suit:

- M. Paul Fagley, gérant A;
- M. Alexandre Clar, gérant A; et
- M. Stewart Kam-Cheong, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145288/21.

(120191198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Primus Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.012.500,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 169.699.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société du 18 octobre 2012 que Ancap II LLC, une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, associé de la Société, a transféré la totalité de ses 18.053.507 parts de Catégorie A suivant la répartition suivante:

- 15.102.507 parts de Catégorie A à Gerhard R. Andlinger Trust n/a/d 07/11/07, ayant son siège social au 5070 Highway A1A, Suite #221, Vero Beach, FL 32963, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Stephen A. Magida, ayant son adresse professionnelle au 5070 Highway A1A, Suite #221, Vero Beach, FL 32963, Etats-Unis d'Amérique;
- 200.000 parts de Catégorie A à Tristan Fisher Andlinger Trust u/a/d 7/14/99, ayant son siège social au 5070 Highway A1A, Suite #221, Vero Beach, FL 32963, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Stephen A. Magida, ayant son adresse professionnelle au 5070 Highway A1A, Suite #221, Vero Beach, FL 32963, Etats-Unis d'Amérique;
- 1.456.000 parts de Catégorie A à Tristan Fisher Andlinger Family Trust u/a/d 1/25/08, ayant son siège social au 5090 St. Joseph's Island Lane, Vero Beach, FL 32967, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Ivar W. Mitchell, ayant son adresse professionnelle au 5090 St. Joseph's Island Lane, Vero Beach, FL 32967, Etats-Unis d'Amérique;
- 40.000 parts de Catégorie A à Nicholas G. Andlinger Trust u/a/d 11/30/88, ayant son siège social au 5070 Highway A1A, Suite #221, Vero Beach, FL 32963, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Stephen A. Magida, ayant son adresse professionnelle au 5070 Highway A1A, Suite #221, Vero Beach, FL 32963, Etats-Unis d'Amérique;
- 40.000 parts de Catégorie A à Vail Maria Linn Trust u/a/d 12/02/98, ayant son siège social au 5070 Highway A1A, Suite #221, Vero Beach, FL 32963, Etats-Unis d'Amérique, représentée par Stephen A. Magida, ayant son adresse professionnelle au 5070 Highway A1A, Suite #221, Vero Beach, FL 32963, Etats-Unis d'Amérique;
- 40.000 parts de Catégorie A à Chantelle Maas Trust u/a/d 7/13/94, ayant son siège social au 5070 Highway A1A, Suite #221, Vero Beach, FL 32963, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Stephen A. Magida, ayant son adresse professionnelle au 5070 Highway A1A, Suite #221, Vero Beach, FL 32963, Etats-Unis d'Amérique;
- 40.000 parts de Catégorie A à Estelle Maas Trust u/a/d 7/13/94, ayant son siège social au 5070 Highway A1A, Suite #221, Vero Beach, FL 32963, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Stephen A. Magida, ayant son adresse professionnelle au 5070 Highway A1A, Suite #221, Vero Beach, FL 32963, Etats-Unis d'Amérique;
- 40.000 parts de Catégorie A à Margaret Maas Family Trust u/a/d 1/25/08, ayant son siège social au 5090 St. Joseph's Island Lane, Vero Beach, FL 32967, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Ivar W. Mitchell, ayant son adresse professionnelle au 5090 St. Joseph's Island Lane, Vero Beach, FL 32967, Etats-Unis d'Amérique;
- 40.000 parts de Catégorie A à Taylor Donner Trust u/a/d 8/08/95, ayant son siège social au 5070 Highway A1A, Suite #221, Vero Beach, FL 32963, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Stephen A. Magida, ayant son adresse professionnelle au 5070 Highway A1A, Suite #221, Vero Beach, FL 32963, Etats-Unis d'Amérique;
- 40.000 parts de Catégorie A à Nicholas J. Pisciotta Trust u/a/d 12/17/03, ayant son siège social au 5070 Highway A1A, Suite #221, Vero Beach, FL 32963, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Stephen A. Magida, ayant son adresse professionnelle au 5070 Highway A1A, Suite #221, Vero Beach, FL 32963, Etats-Unis d'Amérique;
- 40.000 parts de Catégorie A à Sallie Dailey Donner u/a/d 12/17/03, ayant son siège social au 5070 Highway A1A, Suite #221, Vero Beach, FL 32963, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Stephen A. Magida, ayant son adresse professionnelle au 5070 Highway A1A, Suite #221, Vero Beach, FL 32963, Etats-Unis d'Amérique;
- 40.000 parts de Catégorie A à Suzanna Fisher Dailey Trust u/a/d 12/17/03, ayant son siège social au 5070 Highway A1A, Suite #221, Vero Beach, FL 32963, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Stephen A. Magida, ayant son adresse professionnelle au 5070 Highway A1A, Suite #221, Vero Beach, FL 32963, Etats-Unis d'Amérique;
- 500.000 parts de Catégorie A à Monsieur Merrick G. Andlinger, né le 27 juillet 1958 à Greenwich, Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 190 Cooper Ave., Upper Montclair, NJ 07043, Etats-Unis d'Amérique;
- 20.000 parts de Catégorie A à Monsieur Victor Sanhueza, né le 27 mars 1950 à Viña del Mar, Chili, ayant son adresse professionnelle au 270 West 17th Street, Apt. 17H, New York, NY 10011, Etats-Unis d'Amérique;
- 60.000 parts de Catégorie A à Tracy Oliver Ball Gift Trust u/a/d 1/26/99, ayant son siège social au 1766 Bay Oak Circle, Vero Beach, FL 32963, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Jim Tilghman, ayant son adresse professionnelle au 1766 Bay Oak Circle, Vero Beach, FL 32963, Etats-Unis d'Amérique;
- 60.000 parts de Catégorie A à Monsieur Joshua Edward Ball, né le 21 février 1981 à Atlanta, Géorgie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1062 Club Place, Atlanta, GA 30319, Etats-Unis d'Amérique;
- 50.000 parts de Catégorie A à Monsieur Stephen A. Magida, né le 7 novembre 1943 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5070 Highway A1A, Suite #221, Vero Beach, FL 32963, Etats-Unis d'Amérique;

- 12.500 parts de Catégorie A à Monsieur Daniel J. Magida,, né le 25 février 1976 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 105 W. 73rd St. - Apt. 9B, New York, NY 10023, Etats-Unis d'Amérique;

- 12.500 parts de Catégorie A à Madame Jennifer B. Magida, née le 13 juillet 1977 dans le Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 120 Pierrepont St. - Apt. 4F, Brooklyn, NY 11201, Etats-Unis d'Amérique;

- 200.000 parts de Catégorie A à Ivar W. Mitchell Trust u/a/d 03/11/10, ayant son siège social au 5090 St. Joseph's Island Lane, Vero Beach, FL 32967, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Ivar W. Mitchell, ayant son adresse professionnelle au 5090 St. Joseph's Island Lane, Vero Beach, FL 32967, Etats-Unis d'Amérique; et

- 20.000 parts de Catégorie A à Monsieur George C. Doomany, né le 21 mars 1955 à Montclair, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 263 9th Ave., Apt. 4B, New York, NY 10001, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Primus Holding S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012145264/75.

(120191104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Primesole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 163.435.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012145289/10.

(120191301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Prinus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 113.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012145291/10.

(120191058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Privin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 64.488.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire adoptée le 28 septembre 2012, il a été décidé:

- De réélire aux fonctions d'administrateur pour un terme de six ans:

* Maître Victor ELVINGER, né le 26 septembre 1954 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich;

* Maître Serge MARX, né le 7 juin 1971 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich;

* Maître Catherine DESSOY, née le 14 décembre 1963 à Namur (Belgique) ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich.

- De réélire aux fonctions de commissaire aux comptes pour un terme de six ans:

* Madame Michèle LUTGEN, née le 8 septembre 1969 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012145292/22.

(120191031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Pro-Expansia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 52.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 06/11/2012.

Référence de publication: 2012145293/10.

(120190767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Prospector S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 62.219.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012145294/14.

(120191392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Rosmary Nails Beauty & Cosmetics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9696 Winseler, 42, Lomicht.

R.C.S. Luxembourg B 172.512.

STATUTS

L'an deux mille douze, le cinq novembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU

Madame Rosa Maria ABREU DE LA CRUZ, entrepreneuse, née à Santo Domingo (République Dominicaine) le 24 décembre 1980, demeurant à L-9696 Winseler, 42, Lomicht (ci-après la «Comparante»).

Laquelle Comparante a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société») et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet les activités suivantes:

- la manucure et la confection d'ongles artificiels;
- la pédicure;
- toutes activités de commerce, ainsi que la vente et la représentation de tous produits et marchandises de la branche.

Elle pourra en outre accomplir toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

La Société exercera ses activités tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination de «ROSMERY NAILS BEAUTY & COSMETICS S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Winseler.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT CINQ EUROS (125.-EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles à des tiers que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est(sont) révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces mandataires, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par:

Madame Rosa Maria ABREU DE LA CRUZ, pré-qualifiée,	100 parts sociales
TOTAL	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le trente-et-un décembre 2012.

Frais

La Comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ NEUF CENT CINQUANTE EUROS (950.EUR).

Avertissement

L'attention de la Comparante a été expressément attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises, le cas échéant, afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 2 des présents Statuts.

Décisions de l'associée unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant: Madame Rosa Maria ABREU DE LA CRUZ, pré-qualifiée.

La Société sera engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-9696 Winseler, 42, Lomicht.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la Comparante dans une langue d'elle comprise, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, qualité et demeure, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R.M. ABREU DE LA CRUZ, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 06 novembre 2012. Relation: MER/2012/2598. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145309/121.

(120191173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Pylaan European S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 143.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
PYLANN EUROPEAN S.A.

Référence de publication: 2012145296/11.

(120191184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Psoriaid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 52.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012145295/10.

(120190837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Quatre Feuilles Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 152.544.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 3 août 2012 que:

Madame Laurence BARDELLI a démissionné de sa fonction d'administrateur.

Madame Orietta RIMI, employée privée, née le 29 septembre 1976 à Erice et demeurant professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg a été élue administrateur.

En outre, il résulte de changements d'adresse que Monsieur Riccardo MORALDI (administrateur et Président de la société) est désormais domicilié professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg et que la société Ser.Com S.à.r.l. (commissaire de la société) est domiciliée au 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

Leur mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012145299/18.

(120191117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Q.A.T. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.562.

EXTRAIT

1) En date du 15 novembre 2011, M. Luc Kindt a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société.

2) En date du 16 juillet 2012 les actionnaires de la Société ont décidé de renouveler les prochains mandats administrateurs de la Société pour une durée se terminant à l'assemblée générale de l'année 2015:

- M. Steven van der velden, demeurant à 57 Drève des Gendarmes, 1180 Bruxelles, Belgique, né le 16 avril 1956 (Pays-Bas);

- M. Yves Van Sante, demeurant à Oudburgweg 37, 9830 Sint-Martens-Latem, Belgique, né le 12 avril 1960 (Belgique),

- M. Johan Dejager, demeurant à Pijkanaas 1, 9830 Sint-Martens-Latem, Belgique, né le 21 mai 1959 (Belgique)

- M. Bernard Basecqz, demeurant à 1 rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Luxembourg, né le 15 octobre 1945 (Belgique)

- M. Erik Dejonghe, demeurant à 14, Koning Boudewijnlaan, 9840, Belgique, né le 20 mai 1947 (Belgique).

Il résulte de ce qui précède que le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- M. Steven van der Velden, jusqu'à l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2015;

- M. Yves Van Sante, jusqu'à l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2015;

- M. Johan Dejager, jusqu'à l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2015;

- M. Bernard Basecqz, jusqu'à l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2015;

- M. Erik Dejonghe, jusqu'à l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2015;

3) En date du 16 juillet 2012 M. Steven van der velden a été renommé président du conseil d'administration de la Société.

4) En date du 16 juillet 2012 les administrateurs de la Société ont décidé de renommer Moore Stephens Verschelden Bedrijfsrevisoren, Burg. CVBA, siège social: 110, Thonetlaan, 2050 Anvers, Belgique, no d'immatriculation: 0453.925.059 (registre de commerce d'Anvers), en fonction commissaire aux comptes de la Société pour une durée se terminant à l'assemblée générale de l'année 2015.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 6 août 2012.

Pour la Société

Yves VAN SANTE / Johan DEJAGER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012145298/34.

(120191368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Quatre Feuilles Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 152.544.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012145300/9.

(120191181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

SOUNDbout S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8311 Capellen, 83, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 172.500.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-cinq octobre.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Arend HEROLD, médiateur musical, né à Oldenburg (Allemagne), le 13 novembre 1976, demeurant à L-8311 Capellen, 83, route d'Arlon.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de SOUNDbout S.à R.L..

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Mamer.

Art. 3. La société a pour objet l'organisation de manifestations culturelles et les prestations dans le secteur culturel ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, représenté par cent vingt-quatre (124) parts de cent (100.-) euros chacune.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites par Arend HEROLD, médiateur musical, né à Oldenburg (Allemagne), le 13 novembre 1976, demeurant à L-8311 Capellen, 83, route d'Arlon.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire.

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-8311 Capellen, 83, route d'Arlon.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Arend HEROLD, médiateur musical, né à Oldenburg (Allemagne), le 13 novembre 1976, demeurant à L-8311 Capellen, 83, route d'Arlon.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Herold et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 30 octobre 2012. Relation EAC/2012/14390. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Santioni.

Référence de publication: 2012145344/65.

(120190954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Romane Productions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89e, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 140.805.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012145301/9.

(120191419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

RBS PPP Investments S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.
RBS PPP Investments S.C.A. SICAR
RBS PPP Investments S.à r.l.
F.W.J.J. Welman
Gérant

Référence de publication: 2012145302/15.

(120191477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Revevol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.

R.C.S. Luxembourg B 156.475.

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2012 que les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

- Le nombre des gérants est fixé à deux (2);
- Monsieur Laurent GASSER, ayant son adresse professionnelle à L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits (ci-avant à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg), est nommé «gérant de catégorie A»;
- Monsieur Emmanuel COSTE, ayant son adresse professionnelle à L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits, né à Milan (Italie), le 13 septembre 1953, est nommé «gérant de catégorie B»;
- La société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe du gérant de catégorie A et du gérant de catégorie B ou par la signature individuelle de toute personne à laquelle un pouvoir de signature a été délégué par le gérant de catégorie A et le gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.
G.T. Experts Comptables Sarl
Luxembourg

Référence de publication: 2012145303/21.

(120191299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Tael S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.533.

In the year two thousand twelve,
on the thirtieth day of October.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appears:

"Resolution III Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 130916, here represented by Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

That the said appearing party is the sole member of "TAEL S. à r. l.", with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 122533, incorporated on 1st December 2006, pursuant to a deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 143 of 8 February 2007 (the "Company").

All this being declared, the appearing party holding one hundred percent (100%) of the corporate capital of the company, represented as stated hereabove, acting in lieu of the extraordinary general meeting, has taken the following resolutions:

First resolution

The sole member decides to increase the capital in the amount of EUR 24,000,000.- (twenty-four million Euro) to raise it from EUR 1,612,500 (one million six hundred twelve thousand five hundred Euro) to EUR 25,612,500 (twenty-five

million six hundred twelve thousand five hundred Euro) by creation and issuance of 192,000 (one hundred and ninety-two thousand) new corporate units with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five Euro) each.

Subscription - Payment

Thereupon intervened the sole member, here-above mentioned, here represented by virtue of one proxy being here annexed, who declared to subscribe to all the 192,000 (one hundred and ninety-two thousand) new corporate units and to fully pay them up by conversion into share capital of an uncontested, current and immediately exercisable claims amounting to EUR 24,000,000.- (twenty-four million Euro) that it holds against the company.

Proof of the ownership and of the value of such contributions has been given to the undersigned notary by supporting documents.

Second resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the sole member resolves to amend article 6 of the by-laws, which henceforth will be read as follows:

" **Art. 6.** The capital is set at EUR 25,612,500.- (twenty-five million six hundred and twelve thousand five hundred Euro) represented by 204,900 (two hundred and four thousand nine hundred) corporate units with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five Euro) each."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about six thousand two hundred euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, Notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille douze,
le trente octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),
a comparu:

«Resolution III Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 130916,

ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est la seule et unique associée de la société «TAEL S. à r. l.», ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 122533, constituée le 1^{er} décembre 2006 par acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 143 du 8 février 2007 (la "Société").

Tout ceci ayant été déclaré, la comparante, représentée comme dit ci-avant, détenant cent pourcents (100%) du capital de la Société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 24.000.000.- (vingt-quatre millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.612.500.- (un million six cent douze mille cinq cents euros) à EUR 25.612.500 (vingt-cinq millions six cent douze mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 192.000 (cent quatre-vingt-douze mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Souscription - Libération

Est alors intervenue l'associée unique, mentionnée ci-avant, ici représentée en vertu d'une procuration ci-annexée, laquelle a déclaré souscrire aux 192.000 (cent quatre-vingt-douze-mille) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement par l'apport de créances certaines, liquides et immédiatement exigibles d'un montant de EUR 24.000.000,- (vingt-quatre millions d'euros) qu'elle détient à l'encontre de la Société;

Preuve de la détention et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire instrumentant au moyen de pièces justificatives.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 25.612.500,- (vingt-cinq millions six cent douze mille cinq cents euros) représenté par 204.900 (deux cent quatre mille neuf cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune".

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à six mille deux cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. PONSARD, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 octobre 2012. Relation: EAC/2012/14460. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012145363/106.

(120190801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Reybie Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 62.947.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 1^{er} octobre 2012

Il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de nommer Monsieur Didier Schönberger, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, comme nouvel Administrateur de catégorie A de la société en remplacement de Madame Delphine Goergen, Administrateur de catégorie A démissionnaire.

Le mandat du nouvel Administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2015.

Le Conseil d'Administration est désormais composé comme suit:

Catégorie A:

Madame Véronique Wauthier, Monsieur Didier Schönberger.

Catégorie B:

Monsieur Michel Reybie (Président du Conseil d'Administration), Monsieur Gilles Frachon.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012145304/21.

(120191266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

RIADCO S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 24.906.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.11.2012.

Pour: RIADCO S.A., société de gestion de patrimoine familial
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Ana-Paula Duarte

Référence de publication: 2012145305/16.

(120191204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

RIADCO S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 24.906.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.11.2012.

Pour: RIADCO S.A., société de gestion de patrimoine familial
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Ana-Paula Duarte

Référence de publication: 2012145306/16.

(120191205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Valentine Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 151.431.

L'an deux mille douze, le seize octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des associés de la société à responsabilité limitée «VALENTINE Finance S.à r.l.», avec siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 151431, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 17 février 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 657 du 27 mars 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Kalliopi FOURNARI, employé privé, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Angèle COMMODI, employée privée, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des associés représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- Refonte intégrale des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts, en français et en anglais, comme suit:

version française:

«I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination VALENTINE FINANCE S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du

Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent

s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16 Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

version anglaise:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name VALENTINE FINANCE S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.4 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1,-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits Art.

14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholders.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, constate que sur demande des comparants, les statuts refondus sont rédigés en langue française, suivis d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont évalués à mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. FRANCOIS, K. FOURNARI, A. COMMODI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 octobre 2012. LAC/2012/48863. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145383/379.

(120191379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Rifkolux GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8812 Bigonville, 2, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 103.172.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2012145307/10.

(120191269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Tosca Instruments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.309.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le trente et un octobre,

par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société EUROKNIGHTS ASSET MANAGEMENT IV LIMITED, avec siège social au 27 Hill Street, St. Hélier, Jersey JE2 4UA, Channel Islands, agissant en tant que general partner des limited partnerships EUROKNIGHTS IV US No 1 L.P., EUROKNIGHTS IV US No 2 L.P., EUROKNIGHTS IV US No 3 L.P., EUROKNIGHTS IV Jersey No 1 L.P., EUROKNIGHTS

IV Jersey No 2 L.P., EUROKNIGHTS IV Argos Soditic Group L.P., EUROKNIGHTS IV GmbH & Co Beteiligungs KG, EUROKNIGHTS IV Co-Investment Scheme L.P.

ci-après la «comparante»

ici représentée par Madame Géraldine RODRIGUES, master en finance et fiscalité internationales, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

ci-après la «mandataire»

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à St. Helier en date du 26 octobre 2012, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. que la société Tosca Instruments S.à r.l. (ci-après la «Société»), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 107.309, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié en date du 8 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 834 du 1^{er} septembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 20 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1082 du 22 octobre 2005;

2. que le capital social de la société Tosca Instruments S.à r.l.

s'élève actuellement à EUR 975.000 (neuf cent soixante-quinze mille euros) représenté par 3.250 (trois mille deux cent cinquante) parts sociales de EUR 300 (trois cents euros) chacune, entièrement libérées;

3. que la comparante est propriétaire de la totalité des parts sociales représentatives du capital souscrit de la société Tosca Instruments S.à r.l.;

4. que par la présente, la comparante, en tant qu'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

5. que l'activité de la société a cessé; que la comparante est investie de tout l'actif et de tout le passif et qu'en sa qualité de liquidateur, elle règlera tout le passif, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

6. que la comparante donne décharge aux gérants de la Société;

7. que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Rodrigues, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 31 octobre 2012. REM/2012/1377. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145360/51.

(120190986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Road One Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 108.627.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 28 août 2012, de manière extraordinaire

Décisions:

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de reconduire Messieurs Howard LAMPOUGH et Andrew PARKER dans leurs mandats d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2012145308/16.

(120190990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Vario Plus SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 162.602.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand twelve, on the twenty-sixth of October;

Before us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Melio Luxembourg International S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at, 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 81078, incorporated by a deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on March 6, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 882 of October 16, 2001 ("Melio Luxembourg"), whose articles of association of Melio Luxembourg have been amended a last time by public deed of M^e Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, on November 3, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 82 on January 15, 2011,

here represented by Mr. Daniel BREGER, Assistant Vice President, MultiConcept Fund Management S.A., residing in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the company in the form of a public limited company ("société anonyme") qualifying as société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé Vario Plus SICAV-SIF (the "Company"), established and having its registered office in L-2180 Luxembourg, 5 rue Jean Monnet, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 162602, has been incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on July 25, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1867 of August 16, 2011;

2) That the corporate capital at the incorporation date was set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), represented by thirty-one (31) fully paid shares of no par value; that the corporate capital is set at the present date at one million forty-two thousand two hundred thirty-three Euros and three cents (EUR 1,042,233.03).

3) That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the shares of the Company;

4) That the financial statements for the fiscal year from July 25, 2011 to June 30, 2012 and from July 1, 2012 to October 26, 2012 are hereby approved and that full and entire discharge is given to the directors of the Company for such period.

5) That the appearing party, represented as said before, acting as sole shareholder (the "Sole Shareholder"), declares, with immediate effect, the dissolution of the Company;

6) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that all the liabilities of the Company have been settled or provision made therefore and that the liabilities in relation to the closing of the liquidation have been provided for and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;

8) That the Sole Shareholder declares that it takes over all remaining assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7;

9) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

10) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with us the notary the present deed.

Signé: D. BREGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2012. LAC/2012/51289. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145379/61.

(120191243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Rovabo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1482 Luxembourg, 15, rue Charlotte Engels.

R.C.S. Luxembourg B 145.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012145310/9.

(120190797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

S.C.I. Le Vesinet-Berteaux, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg E 2.585.

La société anonyme EDENOR SA (RC B 65228), déclarée dissoute et mise en liquidation judiciaire suivant jugement du 14 juillet 2009 du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, démissionne de ses fonctions de gérant de la SCI LE VESINET-BERTEAUX avec effet à la date de la mise en liquidation judiciaire de EDENOR SA.

Me Marthe FEYEREISEN

Agissant en sa qualité de liquidateur judiciaire de EDENOR SA

Référence de publication: 2012145311/13.

(120191028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

S.G.C-Trade S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 123.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145312/10.

(120190753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

VPC Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4A, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 172.513.

STATUTS

L'an deux mille douze, le trente octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) JLP CONSEIL S.A., R.C.S. Luxembourg B numéro 155.193, avec siège social à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté,

ici représentée par son administrateur unique Monsieur Jean-Louis PRIGNON, gérant, demeurant à B-4219 Wasseiges (Belgique),

2) Madame Grace GARRAIS, réviseur d'entreprises, née à Paris XIII^e, le 30 octobre 1979, demeurant à rue du Vieux Mayeur 16/51, B-4000 Liège.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet l'exécution de tous services se rapportant à l'exercice de la profession de réviseur d'entreprises au sens de la loi du 28 juin 1984 consistant notamment à organiser, contrôler, apprécier et redresser les comptabilités et les comptes de toute nature, ainsi qu'analyser par des procédés de la technique comptable, la situation et le fonctionnement des entreprises sous leurs différents aspects économiques, juridiques et financiers, à faire le contrôle légal ou contractuel des comptes de sociétés ou d'organismes ainsi que de rendre des services et à donner des consultations dans les domaines financiers, administratifs et fiscaux, la domiciliation de sociétés ainsi qu'à l'exercice de toutes autres activités immobilières, de gérance et participatives qui ne sont pas incompatibles avec la profession précitée.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination sociale «VPC Luxembourg».

Art. 5. Le siège social est établi à Wemperhardt, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. JLP CONSEIL S.A., préqualifiée, quatre cent cinquante parts sociales	450
2. Madame Grace GARRAIS, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent) de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

Avertissement

Le notaire instrumentais a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-9999 Wemperhardt, Op der Haart 4a.
2. L'assemblée générale désigne comme gérants pour une durée indéterminée:
 - a) JLP CONSEIL S.A., R.C.S. Luxembourg B numéro 155.193, avec siège social à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté,
 - b) Monsieur Jean-Louis PRIGNON, gérant, né le 15 septembre 1959 à Büllingen (Belgique), demeurant à B-4219 Wasseiges (Belgique),
 - c) Madame Grace GARRAIS, réviseur d'entreprises, née à Paris XIII^e, le 30 octobre 1979, demeurant à rue du Vieux Mayeur 16/51, B-4000 Liège.

La société sera valablement engagée par la seule signature d'un gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-L. Prignon, G. Garrais et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 octobre 2012. Relation: LAC/2012/51373. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145400/128.

(120191154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

S.W.F. International Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 98.517.

Les administrateurs LANNAGE S.A., société anonyme, représentée par Monsieur Yves Biewer, représentant permanent, KOFFOUR S.A., société anonyme, représentée par Monsieur Guy Baumann, représentant permanent, et VALON S.A., société anonyme, représentée par Monsieur Guy Kettmann, représentant permanent ainsi que le commissaire aux comptes la société anonyme AUDIT TRUST S.A. se sont démis de leurs fonctions respectives en date du 7 novembre 2012.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Pour: S.W.F. INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Christine Racot / Isabelle Maréchal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2012145313/18.

(120191207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Sime Darby Investments (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 815.250,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.946.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Référence de publication: 2012145316/10.

(120190978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Wolf Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 172.517.

STATUTS

L'an deux mille douze, le trente octobre

Par devant Maître JOSEPH ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Monsieur Rémy Wolf, né le 10 janvier 1952 à Strasbourg (France), demeurant à STRASBOURG (France), 17 avenue de la Liberté

représenté par Monsieur Pascal Henny, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur», restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant selon la dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer (la «Société»).

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «WOLF INVEST S.A.».

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, achat, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière et notamment d'acquérir des brevets et licences, de gérer et de les développer; d'accorder aux entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, d'effectuer toute opération qui est directement ou indirectement liée à son objet.

3.2 La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

La société peut ouvrir des succursales dans - et en dehors du pays.

3.3 Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

4. **Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5. **Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trente cinq millions cent quatre-vingt quatre mille Euro (EUR 35.184.000,-) divisé en trente-cinq mille cent quatre-vingt quatre (35.184) actions d'une de valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

6. **Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. **Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

8.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Reviseurs d'entreprises

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil

d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1. La société est surveillée par un (1) ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

14.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six (6) années.

Titre V - Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un (1) actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le 3^e mardi du mois de mai, à 14.00 heures, et pour la première fois en 2013.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les trente cinq mille cent quatre vingt-quatre (35.184) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Rémy Wolf, prénommé.

Intervention - Libération

Est intervenu ici le souscripteur prédésigné, représenté comme dit ci-avant, lequel déclare et reconnaît que toutes les trente cinq mille cent quatre vingt-quatre (35.184) actions souscrites ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en vingt-trois millions sept cent quarante-trois mille cent cinquante (23.743.150) actions de la Société par Actions Simplifiée PENINSULA INVEST au capital de EUR 31.000.179,- ayant son siège social au 2, rue Alfred Kastler, F-67610 La Wantzenau, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG sous le numéro 501 746 549, représentant 76,59% de son capital social actuel, évalué à trente cinq millions cent quatre-vingt quatre mille Euro (EUR 35.184.000,-) et soumis au paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois millions cinq cent dix sept mille trois cent trente-quatre Euro et cinquante centimes d'Euro (EUR 3.517.334,50), soit un apport global d'un montant de trente-huit millions sept cent un mille trois cent trente-quatre Euro et cinquante centimes d'Euro (EUR 38.701.334,50).

L'apporteur étant un résident fiscal français, il est rappelé que le présent apport de titres rémunéré par des actions et une prime est soumis aux dispositions de l'article 150-O B du Code Général des Impôts, lesquelles organisent un sursis d'imposition applicable tant à la plus-value d'apport qu'à la prime.

L'apporteur, représenté comme dit, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de ces actions et possédant les pouvoirs d'en dis-poser, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir le Grand-Duché de Luxembourg et la France, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Rapport du réviseur

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport en date du 29 octobre 2012 établi par le Réviseur d'Entreprises agréé Grant Thornton Lux Audit S.A., qui conclut comme suit:

Conclusion:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmentée de la prime d'émission.»

Ce rapport, signé ne varietur par le mandataire du comparant restera annexé au présent acte.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2018:
 - a) Monsieur Pascal HENNUY

b) Monsieur François DIFFERDANGE

c) Monsieur Rémy WOLF, prénommé.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

la société Jawer Consulting SA, ayant son siège au 241 route de Longwy L-1941 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le mandataire du comparant prémentionné, connu par le notaire par ses nom, prénoms état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P.HENNUY, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 31 octobre 2012. Relation: LAC/2012/51283. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2012145411/247.

(120191377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Société Imco Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 136.944.

Par la présente, la Fiduciaire ROMAIN ZIMMER dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège social 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg, de la Société Imco Invest S.A., inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 136944.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Romain ZIMMER.

Référence de publication: 2012145319/10.

(120191364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Southfield S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Southfield S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012145324/11.

(120191030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Timbercreek Real Estate Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,

(anc. 4IP Real Estate Securities Fund).

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 144.640.

IN THE YEAR TWO THOUSAND TWELVE, ON THE THIRTY-FIRST OF OCTOBER.

Before the undersigned Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg)

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of 4IP Real Estate Securities Fund, a société anonyme qualifying as specialised investment fund (société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé) in accordance with the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended, having its registered office in 4, rue Jean Monnet, L- 2180 Luxembourg (the "Company"), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 144640, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer on 2 February 2009 published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 6 March 2009, number C-N° 492 the articles of incorporation have not been amended since.

The meeting is opened at 4.30 p.m. with Mrs. Katharina Kahstein, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr. Rainer Krenz, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scutineer Mrs. Danielle Rheindt, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiver of the convening notices;
 2. In the Preliminary Title – Definitions
 - a) Insertion in the definition of "Auditor" after "réviseur d'entreprises agréé" of the additional wording "[...] or such other entity as may subsequently be appointed to act in such capacity [...]";
 - b) Substitution in the definition of "Company" of "Timbercreek Real Estate Fund" for "4IP Real Estate Securities Fund";
 - c) Insertion in the definition of "Custodian" after Sal. Oppenheim jr.&Cie" of the additional word "Luxembourg S.A." and deletion of the "C." in front of "acting";
 - d) Amendment of the definition of "Valuation Day" to read "Unless otherwise provided for in the Prospectus for each Sub-Fund, each Business Day which does not fall within a period of suspension of the calculation of the Net Asset Value per Share and/or Category of the relevant Sub-Fund and such other Business Day as the Board may decide in its sole discretion from time to time".
 3. Amendment of the name of the Company to Timbercreek Real Estate Fund and as a consequence, amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles");
 4. Amendment of the possible forms of shares issued by the Company, offering now two options, i.e. shares in registered form or shares in bearer form and consequently amendment of article 6 of the Articles;
 5. Adding a determination rule for real estate or rights equivalent to real estate property to article 11 of the Articles under the heading "the value of such assets shall be determined as follows" and consequently inserting this paragraph under letter g) to article 11 of the Articles under the heading "the value of such assets shall be determined as follows";
 - II. That the proxy of the represented shareholders and the number of their shares are shown on a attendance list; this attendance list, signed by the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies, initialed ne varietur by the proxyholders of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
 - III. That the quorum of shareholders of the Company as required by the law of 10th August 1915 is present or represented at the meeting.
 - IV. That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items on the agenda.
- Then the general meeting, after due consideration, took the following resolutions:

First Resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second Resolution

The extraordinary general meeting resolves to insert in the Preliminary

Title - Definitions

- To insert in the defined term "Auditor" after "réviseur d' entreprises agréé" the wording "[...] or such other entity as may subsequently be appointed to act in such capacity [...]";
- To substitute in the definition of "Company" "Timbercreek Real Estate Fund" for "4IP Real Estate Securities Fund";
- To insert in the definition of "Custodian" after Sal. Oppenheim jr.&Cie" the additional word "Luxembourg S.A." and to delete the "C." in front of "acting";
- To amend the definition of "Valuation Day" to read "Unless otherwise provided for in the Prospectus for each Sub-Fund, each Business Day which does not fall within a period of suspension of the calculation of the Net Asset Value per Share and/or Category of the relevant Sub-Fund and such other Business Day as the Board may decide in its sole discretion from time to time".

Third Resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend the name of the Company to Timbercreek Real Estate Fund and as a consequence, amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles"), which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. - Name.** The Company is hereby formed as a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital - specialised investment fund (société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé) under the name of "Timbercreek Real Estate Fund."

Fourth Resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend the possible form of shares issued by the Company, offering now two options, i.e. shares in registered form or shares in bearer form and as a consequence article 6 shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Form of Shares.** The Board shall determine whether the Company shall issue Shares of each Sub-Fund and each Class either in bearer form or in registered form. (1) All issued Shares shall either be embodied in a global certificate or shall be registered in the register of Shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his or her residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him/her/it and the amount paid-up on each such Share.

The global certificate shall be signed by two Directors. Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile. However, one of such signatures may be made by a person duly authorized thereto by the Board; in the latter case, it shall be manual.

The inscription of the Shareholder's name in the register of Shares evidences his/her/its right of ownership on such registered Shares. The Company shall decide whether a certificate for such inscription shall be delivered to the Shareholder or whether the Shareholder shall receive a written confirmation of his/her/its shareholding.

If bearer Shares are issued, registered Shares may be converted into bearer Shares and bearer Shares may be converted into registered Shares at the request of the holder of such Shares. A conversion of registered Shares into bearer Shares will be effected by cancellation of the registered share certificate, if any, and the respective clearing system shall have the relevant bearer Shares added to the global certificate, thereby increasing the number of bearer Shares represented by the global certificate by the number of Shares added, and an entry shall be made in the register of Shareholders to evidence such cancellation. A conversion of bearer Shares into registered Shares will be effected by cancellation of the global share certificate, and, if requested, by issuance of a registered share certificate in lieu thereof, and an entry shall be made in the register of Shareholders to evidence such issuance, and the respective clearing system shall have the relevant Shares deleted from the global certificate by the number of Shares thus deleted. At the option of the Board, the costs of any such conversion may be charged to the Shareholder requesting it.

The share certificates shall be signed by two Directors. Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile. However, one of such signatures may be made by a person duly authorized thereto by the Board; in the latter case, it shall be manual. The Company may issue temporary Share certificates in such form as the Board may determine.

(2) If bearer Shares are issued, they shall be embodied in the global share certificate. Upon the issue of bearer Shares, the respective clearing system shall, at the Board's request, have the new bearer Shares added to the global certificate, thereby increasing the number of bearer Shares represented by the global certificate by the number of bearer Shares thus added. Transfer of registered Shares shall be effected (i) if Share certificates have been issued, upon delivering the certificate or certificates representing such Shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Board, and (ii), if no Share certificates have been issued, by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered Shares shall be entered into the register of Shareholders; such inscription shall be signed by one or more director(s) or officer(s) of the Company or by one or more other persons duly authorized thereto by the Board. The global share certificate shall be held in custody on behalf of the Shareholder (s) by the respective clearing system, in its capacity as administrator of the central securities depository of the bearer Shares. No physical Shares will be issued. The Shares will be booked on the Shareholder's securities account with his Depository Bank. The Depository Bank itself must have a securities account with the Custodian or with a bank indicated by the Custodian. The Board of Directors will oblige the Custodian, who in turn will oblige the Depository Bank to verify and assure that all Shares are acquired and held by Well-Informed Investors only.

(3) Shareholders entitled to receive registered Share certificates must provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of Shareholders.

In the event that a Shareholder does not provide an address, the Board may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Board from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his/her/its address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be determined by the Board from time to time.

(4) If any Shareholder can prove to the satisfaction of the Board that his/her/its Share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his/her/its request, a duplicate Share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including but not restricted to a debt instrument issued by an insurance company, as the Board may determine. At the issuance of the new Share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original Share certificate in replacement of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated Share certificates may be cancelled by the Board and replaced by new certificates.

The Board may, at its election, charge to the Shareholder the costs of a duplicate or of a new Share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof, or in connection with the cancellation of the original Share certificate.

(5) The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s). Moreover, in the case of joint Shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint Shareholders together, at its absolute discretion.

Fifth Resolution

The extraordinary general meeting resolves to add a determination rule for real estate or rights equivalent to real estate property to article 11 under the heading "the value of such assets shall be determined as follows" and consequently letter g) to article 11 of the Articles under the heading "the value of such assets shall henceforth read as follows:

" **Art. 11.** Calculation of the Net Asset Value per Share

[...]

The value of such assets shall be determined as follows:

[...]

g)

Real estate or rights equivalent to real estate property, held directly or indirectly by the Fund will be valued at fair market value at least once per year according to international standards being performed by an independent expert. The hence determined annual value as monitored by the independent expert can be taken up to the next monitored valuation determination within one year. There exists the possibility to perform single valuations within the financial year as instructed by the Board of Directors in order to confirm the market value of a specific real estate or right equivalent to real estate property. Additionally, in case of sale or purchase of real estate or of the right equivalent to real estate property by or from the Fund there will be a value determination performed by two independent experts."

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, surname, status and residence, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Signé: K. KAHSTEIN, R. KRENZ, D. RHEINDT, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 05 novembre 2012. Relation: RED/2012/1456. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 06 novembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012145419/168.

(120191307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Sun Talent Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 104.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012145325/9.

(120191080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Visylia Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.902.

L'an deux mille douze le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «VISYLIA INVESTMENTS», ayant son siège social à L-8308 Capellen, 75 Parc d'Activités, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 136.902, constituée sous la dénomination de VISYLIA INVESTMENTS S.A., suivant

acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 janvier 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 863 du 08 avril 2008. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, alors notaire de résidence à Wiltz en date du 23 septembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 3026 du 09 décembre 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les CINQUANTE-CINQ MILLE (55.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Transfert du siège social de la société du L-8308 Capellen 75 Parc d'Activités au L-2449 Luxembourg 8 Boulevard Royal.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société du L-8308 Capellen, 75 Parc d'Activités au L-2449 Luxembourg 8 Boulevard Royal, et de modifier la première phrase de l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Première phrase.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: K. ROTI, F. VIGNERON, S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2012. Relation: LAC/2012/51025. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145397/52.

(120190807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Classic Car Letzebuerg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7470 Saeul, 29C, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg F 9.331.

STATUTS

L'an deux mille douze, le 3 novembre

1. Madame Seelig Andrea, Palastrasse 12 D-54290 Trier, comptable, allemande
2. Madame Grasges Jenny, 2, Duerfstroos, L-8541 Kapweiler, étudiante, luxembourgeoise
3. Monsieur Welbes Paul, 13, Allée des poiriers, L-2360 Luxembourg, employé privé, luxembourgeois
4. Monsieur Nelissen François, 29C rue de Mersch L-7470 Saeul pensionné d'invalidité, luxembourgeois
5. Monsieur Grasges Marcel, 2, Duerfstroos, L-8541 Kapweiler, employé privé, luxembourgeois

Ont convenu de constituer entre eux et toutes les personnes qui adhéreront ultérieurement, une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique, modifiée par la loi du 4 mars 1994 ainsi que par les présents statuts arrêtés comme suit:

I. Dénomination, Siège et Durée

Art. 1^{er}. L'association est dénommée "Classic Car Letzebuerg"

Art. 2. Le siège est à, Rue de Mersch 29C L-7470 SAEUL

Art. 3. L'exercice social commence le 1. Janvier et se termine le 31 décembre de la même année. L'association est constituée pour une durée illimitée. Elle est neutre du point de vue philosophique, politique et confessionnel.

II. Objet

Art. 4. L'association a pour objet de préserver la culture automobile.

L'échange de vues.

L'organisation de rencontres et manifestations d'amateurs et de propriétaires de voitures anciennes.

La Contribution à des œuvres de bienfaisance.

III. Membres, Admissions et Exclusions

Art. 5. Peut devenir membre de l'association toute personne physique s'intéressant aux voitures anciennes, en prodiguant son appui matériel ou moral à ladite association.

Art. 6. Le nombre des membres est illimité, il ne pourra toutefois pas être inférieur à trois

Art. 7. L'admission de tout nouveau membre est agréée par le conseil d'administration statuant à la majorité des deux tiers des voix de ses membres.

Art. 8. La qualité de membre est seulement acquise après paiement de la cotisation annuelle.

Art. 9. La qualité de membre se perd:

- Par le décès

- La démission

- Le refus de payer la cotisation

- Par exclusion prononcée par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents pour violation des statuts ou pour motif grave tel que des actes ou/et omissions préjudiciables à l'objet social ou encore des atteintes à la considération ou à l'honneur des associés ou de l'association

Art. 10. Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations.

IV. Cotisations; Dons et Legs

Art. 11. La cotisation annuelle pour les membres est fixée chaque année par l'assemblée générale ordinaire. Elle ne pourra excéder 50 Euros par an

Art. 12. L'association peut accepter des dons, des legs et autres libéralités en conformité avec l'art. 16 de la loi du 21 avril 1928 modifiée par la loi du 4 mars 1994

V. Administration

Art. 13. Sans préjudice des articles 13 - 14 de la loi sur les associations sans but lucratif, l'association est gérée par un conseil d'administration gérant les affaires de l'association. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 14. Le conseil d'administration est composé de 3 membres au moins et de 9 membres au plus. Ceux-ci sont élus, lors de l'assemblée générale ordinaire statuant à la majorité simple des membres présents, pour un terme de 2 ans. Les membres du conseil d'administration son rééligibles.

En cas de vacances de sièges dans le courant du mandat, le conseil d'administration pourra coopter un ou plusieurs membres qui devront être confirmés lors de la prochaine assemblée générale ordinaire

Art. 15. Les membres du conseil d'administration désignent entre eux un(e) président(e), un(e) secrétaire et un(e) trésorier (trésorière).

Art. 16. Le conseil d'administration pourra faire appel au(x) responsable(s) de la Letzebuenger Oldtimer Federatioun (LOF). Ceci pour des conseils sur des projets concernant les voitures anciennes.

Art. 17. Le président représente l'association. Il dirige les travaux et préside les débats du conseil et de l'assemblée générale. En cas d'empêchement il est remplacé par un membre désigné parmi les administrateurs présents.

Art. 18. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent, sur convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci du secrétaire ou d'au moins 2 administrateurs.

De chaque réunion du conseil est rédigé par le secrétaire un procès-verbal qui est signé par le président et contresigné par le secrétaire et les membres du conseil concernés.

Art. 19. L'association est engagée en toute circonstance par la signature conjointe du président et du secrétaire ou à défaut du trésorier.

Art. 20. Le conseil d'administration soumettra tous les ans à l'assemblée générale un bilan de l'exercice écoulé, pour approbation.

VI. Assemblée générale

Art. 21. L'assemblée est composée de l'ensemble des membres. Les articles de la loi sur les associations sans but lucratif règlent les attributions de l'assemblée générale.

Art. 22. L'assemblée générale se réunit chaque année au cours du premier trimestre en séance ordinaire.

Elle se réunit en séance extraordinaire chaque fois qu'elle est convoquée par le conseil d'administration.

Les convocations écrites contenant l'ordre du jour sont envoyées, par courrier ou bien E-mail,

Par le conseil d'administration à tous les membres au moins 8 jours à l'avance.

Art. 23. L'assemblée générale a les pouvoirs lui réservés par la loi. Ses décisions sont prises à la majorité simple des voix, à moins que la loi ne dispose autrement.

Art. 24. L'assemblée générale entend les rapports du conseil d'administration sur la situation tant financière que morale de l'association. Elle se prononce sur les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'assemblée générale élit deux réviseurs de caisse, non-membres du conseil d'administration. Ce mandat peut être renouvelé annuellement.

Après approbation des comptes, l'assemblée se prononce par un vote spécial sur la décharge à donner aux administrateurs.

VII. Fonds spécial, Comptes, Budgets

Art. 25. Les ressources de l'association se composent notamment:

- des cotisations des membres et donateurs
- des recettes éventuelles lors de manifestations
- des dons et legs en sa faveur
- des subsides et subventions
- des prestations éventuelles versées par l'Etat et les communes
- de revenus pour services rendus
- des intérêts et revenus généralement quelconques;

Cette énumération n'étant pas limitative.

Art. 26. Une responsabilité personnelle d'un ou de plusieurs membres pour le passif financier de l'association est exclue.

Art. 27. A la fin de l'année, le conseil d'administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice, aux fins d'approbation par l'assemblée générale ordinaire, conformément à la loi sur les associations sans but lucratif.

Art. 28. Les comptes tenus par le trésorier feront l'objet d'au moins un contrôle annuel des deux réviseurs élus par l'assemblée générale.

VIII. Dissolution et Liquidation

Art. 29. La dissolution et la liquidation sont régies par la loi sur les associations sans but lucratif. En cas de dissolution volontaire de l'association, le conseil d'administration fera fonction de liquidateur. Après apurement du passif, l'excédant sera versé à parts égales à des œuvres de bienfaisance.

L'assemblée générale y statuera à la majorité des voix.

IX. Dispositions générales

Art. 30. Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite, sont applicables pour tous les cas non prévus par les présents statuts.

Fait à SAEUL, le 3 novembre 2012.

Seelig Andrea / Welbes Paul / Nelissen François / Grasges Jenny / Grasges Marcel
Trésorière / Secrétaire / Président / Membre / Membre

Référence de publication: 2012145427/114.

(120190883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

SGAM Private Value S.C.A., SICAR B, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 116.313.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 05 novembre 2012

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Novembre 2013, en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréée, Deloitte Audit S.à.r.l., résidant professionnellement au 560, Rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012145329/13.

(120190987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

La Chanterelle Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5533 Remich, 1, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 172.493.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

ont comparu:

1) Monsieur Franck PERIQUET, gérant, et son épouse

2) Madame Isabelle BOLLET, gérante,

demeurant ensemble à F-57480 Contz-les-Bains, 15, rue de la Treille.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées avec établissement de restauration.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "LA CHANTERELLE LUX S. à r. l."

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Remich. Il pourra être déplacé dans la même commune par simple décision de la gérance de la société.

Il peut être transféré en dehors de cette commune en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixe a douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est renvoyé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci. Les dispositions des articles 200-1 et 200-2 de la loi sur les sociétés commerciales sont alors applicables.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Du bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) M. Franck PERIQUET, trois cents parts sociales,	300
2) Mme Isabelle BOLLET, deux cents parts sociales,	200
Total: Cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2012.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille euros (1.000.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. - Le siège social de la société est établi à L-5533 Remich, 1, Esplanade.
2. - Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - a) M. Franck PERIQUET est nommé gérant administratif,
 - b) Mme Isabelle BOLLET est nommée gérant technique.

La société est valablement engagée par la signature d'un gérant.

Déclaration

Les associés prénommés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, et du règlement grand-ducal du 1^{er} février 2010, être les bénéficiaires réels et finaux de la société ci-dessus et certifient que les fonds/biens/droits ne proviennent d'aucune infraction pénale.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Remich, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les personnes comparantes, connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. PERIQUET, I. BOLLET, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 24 octobre 2012. Relation: REM/2012/1316. Reçu soixante-quinze euros 75.- €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 20 octobre 2012.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2012145430/110.

(120190872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

SGAM Private Value S.C.A., SICAR B, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.313.

Les comptes annuels au 31 Mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012145330/11.

(120191298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

bo à solutions/associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 40, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 167.284.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze,

le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

La société de droit des Iles Vierges Britanniques COSIE BUSINESS LIMITED, ayant son siège social dans les bureaux de la société Overseas Management Company Trust (B.V.I.) Ltd., OMC Chambers, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

dûment représentée par son directeur Monsieur Abdelmajid BARKOUKOU, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme b o à solutions/associates S.A., avec siège social à L-4210 Esch-sur-Alzette, 40, rue de la Libération, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 167.284 (NIN 2012 2202 802), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 mars 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 978 du 16 avril 2012.

II.- Que le capital de la société s'élève à trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un Euros (€ 31.-) chacune.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément que la société b o à solutions/associates S.A. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société b o à solutions/associates S.A..

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, la société de droit des Iles Vierges Britanniques COSIE BUSINESS LIMITED, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société b o à solutions/associates S.A. a été réglé et que la société de droit des Iles Vierges Britanniques COSIE BUSINESS LIMITED demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante: L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne.

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: A. BARKOUKOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 octobre 2012. Relation: ECH/2012/1807. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145436/52.

(120191293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 64.327.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145332/10.

(120191412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

SICMIVALV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 143.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012145333/9.

(120191159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Allianz Finance VII Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 162.663.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den dreiundzwanzigsten Oktober,

vor dem unterzeichneten Notar Joëlle BADEN, mit Amtswohnsitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg),

sind anlässlich einer außerordentlichen Generalversammlung (die Generalversammlung) erschienen,

die Aktionäre der Allianz Finance VII Luxembourg S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts (société anonyme) mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F. D. Roosevelt und eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de commerce et des sociétés Luxembourg) unter der Nummer B 162.663 (die Gesellschaft), in deren Eigenschaft als Eigentümer von 3.100.000 Aktien der Gesellschaft mit einem Nennwert von je EUR 0,01.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch notarielle Urkunde vom 26. Juli 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2370, vom 5. Oktober 2011. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß notarielle Urkunde vom 20. Juni 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1951, vom 6. August 2012.

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Matthias HELD, avocat, wohnhaft in Luxemburg, der Frau Martine ZELLINGER, Private Angestellte, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, zum Schriftführer bestellt.

Die Generalversammlung bestimmt zum Stimmzähler Frau Marie KAISER, Private Angestellte, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg (der Vorsitzende, der Schriftführer und der Stimmzähler bilden das Büro der Generalversammlung).

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Erschienenen folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I. Aus der Anwesenheitsliste (die Anwesenheitsliste) geht hervor, dass die gesamten 3.100.000 Aktien mit einem Nennwert von je EUR 0,01 bei gegenwärtiger Generalversammlung rechtsgültig vertreten sind; demzufolge ist die Generalversammlung gemäß Artikel 67-1 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften regelmäßig zusammengesetzt und kann gültig über die Punkte 1 bis 3 der Tagesordnung beschließen; diese Anwesenheitsliste wurde von den Aktionären, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von den Mitgliedern des Büros und dem Notar unterzeichnet, und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Ebenso bleiben gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden, die ordnungsgemäß durch das Büro und den Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

II. Die Generalversammlung stellt fest, dass die Tagesordnung der Generalversammlung folgende Punkte zum Gegenstand hat:

Tagesordnung

1. Verzicht auf Einberufungsformalitäten;

2. Erhöhung (i) des Gesellschaftskapitals um EUR 10,00 (zehn Euro), um es von derzeit EUR 31.000 (einunddreißigtausend Euro) auf insgesamt EUR 31.010 (einunddreißigtausendundzehn Euro) zu erhöhen, gemeinsam mit der Einzahlung eines Ausgabeagios in Höhe von EUR 44.000.589,40 (vierundvierzig Millionen fünfhundertachtundneunzig Euro und vierzig Cent), durch Ausgabe von 1.000 (eintausend) gleichwertiger Aktien mit einem Nennwert von je EUR 0,01 (ein Cent) (die Neuen Aktien) sowie Zeichnung der Neuen Aktien durch die Aktionäre und (ii) Erhöhung der gesetzlichen Rücklage von EUR 3.100 (dreitausendeinhundert Euro) auf EUR 3.101 (dreitausendeinhunderteins Euro);

3. Abänderung des fünften Artikels der Satzung der Gesellschaft mit folgendem Wortlaut: "Artikel 5. - Kapital der Gesellschaft. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 31.010 (einunddreißigtausendundzehn Euro), eingeteilt in 3.101.000 (dreimillioneneinhunderteinstausend) Aktien mit einem Nennwert je EUR 0,01 (ein Cent) pro Aktie.

Das Gesellschaftskapital kann jederzeit unter Maßgabe von Artikel 10 dieser Satzung durch einen Beschluss des alleinigen Aktionärs oder der Hauptversammlung abgeändert werden."

III. Sodann trifft die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

In Anbetracht der Tatsache, dass die Aktionäre rechtmäßig vertreten sind, beschließt die Generalversammlung auf die Formalitätsregelungen der Einberufung zu verzichten; die Aktionäre betrachten sich als rechtmäßig geladen und bestätigen volle Kenntnis der Tagesordnung zu haben, welche ihnen vorher mitgeteilt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, (i) das Gesellschaftskapital um einen Gesamtbetrag von EUR 10,00 (zehn Euro) zu erhöhen, um es von EUR 31.000 (einunddreißigtausend Euro) auf insgesamt EUR 31.010 (einunddreißigtausendundzehn Euro) zu erhöhen, gemeinsam mit der Einzahlung eines Ausgabeagios in Höhe von EUR 44.000.589,40 (vierundvierzig Millionen fünfhundertachtundneunzig Euro und vierzig Cent), durch die Ausgabe von insgesamt 1.000 (eintausend) gleich-

wertigen Aktien mit einem Nennwert von je EUR 0,01 (ein Cent) und die Neuen Aktien durch die Aktionäre wie folgt zeichnen zu lassen sowie (ii) die gesetzliche Rücklage der Gesellschaft von gegenwärtig EUR 3.100 (dreitausendeinhundert Euro) auf EUR 3.101 (dreitausendeinhunderteins Euro) zu erhöhen.

Zeichnung - Einzahlung

Die Aktionäre, vorgenannt, vertreten wie eingangs erwähnt, erklären hiermit (i) 1.000 (eintausend) neu ausgegebene Aktien an der Gesellschaft zu zeichnen und (ii) diese mittels einer Bareinzahlung in Höhe von EUR 44.000.599,40 (vierundvierzig Millionen fünfhundertneunundneunzig Euro und vierzig Cent) voll einzuzahlen.

Diese Bareinlage in Höhe von EUR 44.000.599,40 (vierundvierzig Millionen fünfhundertneunundneunzig Euro und vierzig Cent) wird folgendermaßen in die Gesellschaft eingezahlt:

(i) ein Betrag von EUR 10,00 (zehn Euro) wird in das Gesellschaftskapital eingezahlt, und

(ii) der restliche Betrag von EUR 44.000.589,40 (vierundvierzig Millionen fünfhundertneunundachtzig Euro und vierzig Cent) wird als Ausgabeagio eingezahlt, wobei insgesamt EUR 1 (ein Euro) zur Bildung der gesetzlichen Rücklage der Gesellschaft verwendet wird, die damit von gegenwärtig EUR 3.100 (dreitausendeinhundert Euro) auf EUR 3.101 (dreitausendeinhundert und ein Euro) erhöht wird, während der restliche Betrag in Höhe von EUR 44.000.588,40 (vierundvierzig Millionen fünfhundertachtundachtzig Euro und vierzig Cent) in die freie Rücklage eingezahlt wird.

Der amtierende Notar stellt fest, dass die Summe in Höhe von EUR 44.000.599,40 (vierundvierzig Millionen fünfhundertneunundneunzig Euro und vierzig Cent) auf das Bankkonto der Gesellschaft eingezahlt wurde, und der Gesellschaft ab heute gemäß einer Bankbestätigung vom 23. Oktober 2012 zur Verfügung steht.

Daraus ergeben sich für die Gesellschaft nunmehr folgende Anteilsverhältnisse:

Aktionär	Anzahl der gehaltenen Aktien
Allianz Finance VIII Luxembourg S.A.	930.300
Allianz Lebensversicherungs-AG	<u>2.170.700</u>
TOTAL	3.101.000

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Artikel fünf der Satzung der Gesellschaft gemäß des vorstehenden Beschlusses abzuändern, mit folgendem Wortlaut:

"" **Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 31.010 (einunddreißigtausendundzehn Euro), eingeteilt in 3.101.000 (dreimillioneneinhunderteinstausend) Aktien mit einem Nennwert je EUR 0,01 (ein Cent) pro Aktie.

Das Gesellschaftskapital kann jederzeit unter Maßgabe von Artikel 10 dieser Satzung durch einen Beschluss des alleinigen Aktionärs oder der Hauptversammlung abgeändert werden."

Follows the English translation of the foregoing:

" **Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at EUR 31.010 (thirty one thousand and ten euro), represented by 3.101.000 (three million one hundred and one thousand) shares having a par value of EUR0.01 (one cent) per share each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 10 below. "

Gebühren

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstigen Verbindlichkeiten, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Versammlung entstehen, werden unter Vorbehalt sämtlicher Rechte mit EUR 7.000 bewertet und fallen zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, haben dieselben zusammen mit dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. HELD, M. ZELLINGER, M. KAISER und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 octobre 2012. LAC/2012/50450. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 8. November 2012.

Référence de publication: 2012145446/112.

(120191821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

**Vinilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Airkaan International S.à r.l.).**

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 94.024.

L'an deux mille douze, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Madame Isabelle HAFFNER, responsable administrative, née à Cernay (France) le 5 décembre 1963, demeurant à L-8533 Elvange, 82, Haaptstroos, laquelle comparante, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Airkaan International S.à r.l." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-4959 Bascharage, 54, Z.A. Op Zaemer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 94024, a été originellement constituée sous la dénomination sociale de "CELIA LIMITED S.à r.l.", suivant acte notarié en date du 17 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 779 du 24 juillet 2003. Que les statuts ont été modifiés suivant actes notariés du 20 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1347 du 18 décembre 2003; du 23 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 782 du 4 août 2005, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en "Airkaan International S.à r.l." et pour la dernière fois suivant acte notarié du 26 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1493, du 3 août 2009.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société ("Associée Unique") et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de transférer le siège social de L-4959 Bascharage, 54, Z.A. Op Zaemer à L-8399 Windhof, Commune de Koerich, 7, rue des 3 Cantons, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Windhof, Commune de Koerich (Grand-Duché de Luxembourg)."

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de modifier la dénomination de la société en "Vinilux S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art.** La société a pour dénomination Vinilux S.à r.l."

Plus rien n'étant prévu à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-) et la comparante, en tant qu'associée unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à mandataire de la comparante, ès-qualité qu'il agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. HAFFNER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 octobre 2012. Relation: LAC/2012/49892. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145443/47.

(120191736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.
